

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/10/2024 - 35288 - 2022 B 02639 - 913 320 289 - 89 STORE



89 STORE

35 RUE MONTOLIEU
13002 MARSEILLE 2

SIREN : 913.320.289

Statut juridique : SAS, société par actions simplifiée

N° TVA : FR36913320289

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2022

Exercice du 01/02/2022 au 31/12/2022



KEOBIZ

SIREN 753107317

Raison Sociale : KEOBIZ - Siège Social : 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS, 76000 ROUEN

Tél : 0142661732 - <https://www.keobiz.fr/>

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé – Actif	10
Bilan détaillé – Passif	11
Compte de résultat détaillé	12
Soldes intermédiaires de gestion	13
SIG synthétiques	14
Liasse fiscale	15

Bilan

Bilan actif

		31/12/2022			Pas d'exercice N-1
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	6 049		6 049	
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)				
	Autres créances	2 215		2 215	
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
	DISPONIBILITÉS	3 771		3 771	
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		12 036		12 036	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		12 036		12 036	

Bilan passif

		31/12/2022	Pas d'exercice N-1
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
AUTRES FONDS PROPRES	Résultat de l'exercice	-2 759	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-1 759	
	Produit des émissions de titres participatifs		
PROV.	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
DETTES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 770	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 025	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	13 795	
	Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		12 036	

Compte de résultat

Compte de résultat

(1/2)

		31/12/2022 (11 mois)	Pas d'exercice N-1
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises	420	
	Production vendue (biens et services)		
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	420	
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
	Autres produits	1	
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	421	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	4 794	
	Variation des stocks de marchandises	-6 049	
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	4 330	
	Impôts, taxes, et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)		
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	106	
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 180	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-2 759	
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges financières)		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			

Compte de résultat

(2/2)

		31/12/2022 (11 mois)	Pas d'exercice N-1
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		-2 759	
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnelles)		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		421	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		3 180	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-2 759	

Détails des comptes

Bilan détaillé — Actif

	31/12/2022 (11 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	6 049		6 049	
3700000000 - Stocks de marchandises	6 049		6 049	
CRÉANCES				
Autres créances	2 215		2 215	
4010000000 - Fournisseurs	1 770		1 770	
4456700000 - Crédit de TVA à reporter	150		150	
4458600000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	295		295	
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	3 771		3 771	
5121002000 - PayPal - gabriel gouttorbe EUR BUSINESS	23		23	
5121004000 - CIC - C/C Contrat PRO Global 89 Store	3 650		3 650	
5840000000 - VIREMENT STRIPE	98		98	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	12 036		12 036	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	12 036		12 036	

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2022 (11 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
CAPITAUX PROPRES				
Capital	1 000		1 000	
1013000000 - Capital souscrit - appelé, versé	1 000		1 000	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-2 759		-2 759	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-1 759		-1 759	
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0		0	
5121003000 - Stripe - Instagram	0		0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 770		1 770	
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues	1 770		1 770	
Autres dettes	12 025		12 025	
4551000010 - C/C GOUTTORBE GABRIEL PIERRE JEAN	12 025		12 025	
TOTAL DETTES (III)	13 795		13 795	
Écarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	12 036		12 036	

Compte de résultat détaillé

	31/12/2022 (11 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	420		420	
7070000000 - Ventes de marchandises	420		420	
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	420		420	
Autres produits	1		1	
7580000000 - Produits divers de gestion courante	1		1	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	421		421	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks	-6 049		-6 049	
6037000000 - Variation des stocks de marchandises	-6 049		-6 049	
Autres charges	106		106	
6560000000 - Pertes de change sur créances et dettes commerciales	2		2	
6580000000 - Charges diverses de gestion courante	0		0	
6581000000 - TVA INTRACOMM	103		103	
Autres achats et charges externes	4 330		4 330	
6061000000 - Fournitures non stockables - eau, énergie	149		149	
6063000000 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	211		211	
6064000000 - Fournitures administratives	9		9	
6132000000 - Locations immobilières	2 063		2 063	
6135000000 - Locations mobilières	191		191	
6140000000 - Charges locatives et de copropriété	132		132	
6161000000 - Multirisques	84		84	
6222000000 - Commissions et courtages sur ventes	21		21	
6226000000 - Honoraires	763		763	
6227000000 - Frais d'actes et de contentieux	79		79	
6231000000 - Annonces et insertions	164		164	
6236000000 - Catalogues et imprimés	99		99	
6241000000 - Transports sur achats	197		197	
6262000000 - Téléphone et internet	165		165	
6270001000 - Frais Stripe	4		4	
6270003000 - Frais Paypal	1		1	
Achats de marchandises	4 794		4 794	
6070000000 - Achats de marchandises	4 794		4 794	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 180		3 180	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 759		-2 759	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	-2 759		-2 759	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	421		421	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 180		3 180	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-2 759		-2 759	

Soldes intermédiaires de gestion

SIG synthétiques

	31/12/2022 (11 mois)	
	Solde net (€)	CA (%)
+ Ventes de marchandises	420	100
- Coûts d'achat des marchandises vendues	1 256	299
MARGE COMMERCIALE	1 676	399
+ Production vendue		
+ Production stockée ou destockage		
+ Production immobilisée		
PRODUCTION DE L'EXERCICE		100
- MP, approvisionnements consommés		
- Sous traitance directe		
MARGE BRUTE DE PRODUCTION		
- Autres achats	- 369	- 88
- Charges externes	- 3 961	- 943
VALEUR AJOUTÉE	- 2 654	- 632
+ Subventions d'exploitation		
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Charges de personnel		
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 2 654	- 632
+ Autres produits de gestion courante	1	
+ Reprises amortis, provs, transferts de charges		
- Dotations aux amortis et aux provs		
- Autres charges de gestion courante	- 106	- 25
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 2 759	- 657
+ QP de résultat positif sur opérations en commun		
+ Produits financiers		
- QP de résultat négatif sur opérations en commun		
- Charges financières		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 2 759	- 657
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices		
RÉSULTAT NET	- 2 759	- 657

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 89 STORE - SIREN : 913320289					Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois 11					Durée de l'exercice précédent				
					Exercice N clos le 31/12/2022				
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012					
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016					
	Immobilisations corporelles	028		030					
	Immobilisations financières (1)	040		042					
	TOTAL I (5)	044		048					
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052					
	Stocks marchandises	060	6 049	062		6 049			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070					
	Créances autres (3)	072	2 363	074		2 363			
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	3 771	086		3 771			
	Charges constatées d'avance	092		094					
	TOTAL II	096	12 184	098		12 184			
TOTAL GENERAL (I + II)					110	12 184	112		12 184
PASSIF							Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	1 000			
	Ecarts de réévaluation				124				
	Réserve légale				126				
	Réserves réglementées				130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131		132					
	Report à nouveau				134				
	Résultat de l'exercice				136	-2 759			
	Subventions d'investissement				137				
	Provisions réglementées				140				
	TOTAL I				142	-1 759			
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	0			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	1 770			
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169	12 025	172	12 173				
	Produits constatés d'avance				174				
	TOTAL III				176	13 943			
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	12 184			
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184				

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 89 STORE - SIREN : 913320289										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	420		
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218			
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	421		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	4 794		
Variation de stock (marchandises)								236	-6 049		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier		242	4 330	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244			
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252			
Dotations aux amortissements								254			
Dotations aux provisions								256			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger					259		262	106		
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles					260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	3 180		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-2 759		
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294			
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					(VI)	347	300			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-2 759		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		314	2 759		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318					
Provisions non déductibles						322					
Impôts et taxes non déductibles						324					
Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330	103		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Dédutions	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342		
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989				
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344				
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354	2 656	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356				
Déficits antérieurs reportables								360			
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	2 656	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
CHARGE NON ADMIS FISCALEMENT	103

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 89 STORE - SIREN : 913320289										Néant ☒	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers			450		452		454		456		
Matériel de transport			460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers			540		542		544		546		
Matériel de transport			550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise 89 STORE - SIREN : 913320289								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	2 656
Total des déficits restant à reporter								870	2 656
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	84
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	234
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 89 STORE - SIREN : 913320289		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/02/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 11	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 89 STORE - SIREN : 913320289 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	GABRIEL PIERRE JEAN GOUTTORBE
Nom marital		% de détention	100
Naissance :	Date	N° Département	78
Adresse :		Commune	VERSAILLES
		Pays	

35 RUE MONTOLIEU
13002 MARSEILLE
FRANCE

Titre	Nom complet	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital			
Naissance :	Date	N° Département	Commune
Adresse :			Pays

7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 89 STORE - SIREN : 913320289 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	-------

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/02/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 89 STORE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 913320289	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 89 STORE

SIREN : 913320289

Attestation produite le 14/03/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023



N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/02/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
89 STORE - SIREN : 913320289			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
35 RUE MONTOLIEU 13002 MARSEILLE 2 FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		2 656
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%				
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐	
Entreprise nouvelle, art 44 septies ☐		Zone franche d'activité art.44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré ☐		Plus values exonérées relevant du taux de 15% ☐			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
KEOBIZ 14B RUE HENRI RIVIERE 76000 ROUEN FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
GABRIEL PIERRE JEAN GOUTTORBE 35 RUE MONTOLIEU 13002 MARSEILLE FRANCE									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					0		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									



89 STORE

35 RUE MONTOLIEU
13002 MARSEILLE 2

SIREN : 913.320.289

Statut juridique : SAS, société par actions simplifiée

N° TVA : FR36913320289

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2022

Exercice du 01/02/2022 au 31/12/2022

certifié conforme



KEOBIZ

SIREN 753107317

Raison Sociale : KEOBIZ - Siège Social : 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS, 76000 ROUEN

Tél : 0142661732 - <https://www.keobiz.fr/>

« 89 STORE »

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 11 RUE HENRI TASSO
13002 MARSEILLE 2

R.C.S : 913 320 289 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 30/06/2023**

Au siège social,
Le 30/06/2023,
à 12H00,

Monsieur Gabriel GOUTTORBE, associé unique et Président de la société « 89 STORE », s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de décisions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Quitus à la Présidence,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demanda plus la parole, le Président met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant apparaître **une perte** de - **2 759,44** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte** de **-2 759,44** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-2 759,44** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-2 759,44** Euros.

Décision n° 3

L'associé unique constate que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social et poursuit donc ses activités.

Décision n° 4

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'Associé-Président

« 89 STORE »

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 11 RUE HENRI TASSO
13002 MARSEILLE 2

R.C.S : 913 320 289 MARSEILLE

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME DECISION

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte** de **-2 759,44** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-2 759,44** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-2 759,44** Euros.

L'associé unique constate que du fait de la perte apparue au cours de l'exercice, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, l'associé unique décide néanmoins qu'il n'y a pas lieu à dissolution et poursuit donc ses activités.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

